

Constitution du Conseil de Vie Collégienne

Le conseil de la vie collégienne est une instance privilégiée de l'exercice de la citoyenneté des élèves ; c'est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et entre les élèves et les membres de la communauté éducative.

Composition

Le Conseil de la Vie Collégienne comprend :

- le Chef d'établissement ou son adjoint qui préside le CVC
- des représentants des élèves, au nombre de 13
- le CPE
- le gestionnaire
- un représentant des enseignants à définir
- un représentant des parents d'élèves à définir

Il est co-présidé par un vice-président nommé parmi les élèves.

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Composition du CVC

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/11/2023
Réuni le : 13/11/2023
Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la composition du CVC

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la composition du CVC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0